

# PARCOURS ChroniACTIV'

Patient ayant 1 ou plusieurs maladies chroniques ou présentant un syndrome métabolique

Visite chez le médecin traitant (présentation du dispositif au patient)

Prescription du dispositif ChroniActiv' au moyen du modèle d'ordonnance fourni  
(Attention renseignements cliniques minimums à compléter)

Prise de contact par le patient avec le professionnel référent du dispositif le plus proche de chez lui

Liste disponible sur le site [www.chronilux.be/chroniactiv](http://www.chronilux.be/chroniactiv)

Réalisation du bilan individuel par un kinésithérapeute  
(entretien motivationnel et tests de capacité physique) /durée : 30 min

Avec accord du patient, un échange à lieu avec le médecin traitant pour une proposition de suivi  
(courrier, RSW ou autre)

## Proposition d'un des 3 parcours suivants :

1

Apport de conseils en vue d'une pratique en autonomie ou d'une inscription dans un club ou une association sportive.

Orientation vers le réseau local

Suivi par le médecin traitant lors des consultations de suivi.

2

Pratique d'une activité physique adaptée encadrée par un professionnel qualifié via le dispositif ChroniActiv'.

Durée : 1 X 3 mois ou 2 X 3 mois

1 ou 2 séances /semaine selon le dispositif

Bilan individuel post-APA par un kinésithérapeute (entretien motivationnel et tests de capacité physique)  
Durée : 30 min

3

Séances individuelles de kinésithérapie

Réévaluation de la situation et possibilité d'intégrer si nécessaire le parcours 2